

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal réuni le 15 juin 2021 a délibéré sur les points suivants :

### **DELEGATIONS AU MAIRE :**

M. Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. Le Maire par délibération n° 25/2020 en date du 05 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

### **MAINTENANCE MONTE CHARGES :**

OTIS – VANDOEUVRE-LES-NANCY - Contrat d'entretien annuel des deux monte-charges (salle polyvalente et mairie/école), comprenant 2 visites de maintenance par an pour un coût de 228,67 € HT par monte-charge ; durée du contrat : 5 ans.

### **CONCESSIONS CIMETIERE :**

✓ A compter du 08/06/2021 : concession 50 ans – Mme THOMAS Christine.

### **EMPLOI :**

Le CM a modifié la durée du contrat PEC créé par délibération n° 26/2021 du 02 avril 2021. Le contrat sera d'une durée de 12 mois à compter du 01/07/2021.

### **DROIT DE PREFERENCE :**

Le CM a décidé de ne pas exercer son droit préférence sur le projet de vente d'une parcelle boisée située sur la Commune de Charmois l'Orgueilleux.

Le Maire,  
Eric DEL MISSIER